

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements personnels sur votre famille sont recueillis en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba) et serviront à déterminer votre admissibilité à des allocations. Ces renseignements sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements médicaux personnels, le cas échéant, sont protégés en vertu de la Loi sur les renseignements médicaux personnels. Si vous avez des questions sur la collecte des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le commis à la réception des demandes d'allocations, au 1 204 945-8195 ou au 1 877 587-6224.

AUTORISATION ET ATTESTATION

Nous comprenons que tout retard dans la réception de notre demande peut avoir des répercussions sur le montant des allocations devant être versées en notre nom. Nous comprenons qu'il nous incombe de payer tous les frais jusqu'à ce que les allocations soient autorisées.

Nous comprenons que les renseignements fournis au Programme d'allocations pour la garde d'enfants seront étudiés et que le personnel du Programme pourra nous renvoyer la présente demande ou exiger des renseignements supplémentaires à la suite de son étude.

Si la demande est approuvée, nous acceptons d'aviser immédiatement le bureau d'administration de tout changement dans notre situation, y compris tout changement concernant notre adresse résidentielle, notre état matrimonial, notre emploi ou notre situation financière, médicale ou familiale, et de tout autre renseignement qui pourrait avoir un effet sur le montant de nos allocations ou sur notre admissibilité en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba).

Nous demandons par la présente des allocations pour la garde d'enfants en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba). Nous attestons que les renseignements fournis dans la présente demande d'allocations pour la garde d'enfants, faite en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba), sont exacts à notre connaissance. Nous n'avons pas caché ni omis des renseignements relatifs à notre admissibilité aux allocations pour la garde d'enfants en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba).

Nous déclarons que les renseignements ci-inclus sont exacts et complets à tous les égards, et que nous faisons cette déclaration sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve au Manitoba.

Nous comprenons que si nous ne respectons pas toutes les conditions énoncées dans la présente demande, si nous donnons des renseignements faux ou trompeurs, ou si nous ne versons pas la contribution familiale requise à l'établissement de garde d'enfants, nous risquons de ne plus être admissibles aux allocations pour la garde d'enfants et nous pouvons être tenus, à la demande du gouvernement du Manitoba, de rembourser, en tout ou en partie, toute somme versée en notre nom en vertu de la présente demande d'allocations pour la garde d'enfants ou de toute autre demande d'allocations antérieure.

Nous autorisons par la présente tout organisme, organisation ou personne, y compris les ministères fédéraux, les ministères provinciaux et les administrations municipales, à divulguer au ministre responsable de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba), ou à ses représentants, les renseignements nécessaires à l'établissement ou à la vérification de notre admissibilité aux allocations pour la garde d'enfants en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba). Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, nous comprenons que cette autorisation peut s'appliquer à des demandes de renseignements concernant notre état matrimonial, notre emploi et notre revenu, nos éléments d'actif et nos ressources, notre situation médicale ou familiale, ou les prestations obtenues dans le cadre d'autres programmes.

DEMANDEUR _____ CODEMANDEUR/CONJOINT _____
(Veuillez écrire le nom en lettres moulées.) (Veuillez écrire le nom en lettres moulées.)

Signature

DATE _____

Signature

DATE _____

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CONCERNANT L'AGENCE DU REVENU DU CANADA ET LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS

La présente autorise l'Agence du revenu du Canada à divulguer au ministère des Familles du Manitoba tout renseignement contenu dans nos déclarations de revenus et tout autre renseignement fiscal. Ces renseignements ne serviront qu'aux seules fins d'établir notre admissibilité aux allocations pour la garde d'enfants et de procéder à l'administration et à l'application générales du Programme d'allocations pour la garde d'enfants en vertu de la Loi sur la garde d'enfants (Manitoba). Cette autorisation est valable pour quatre années d'imposition : les deux années d'imposition précédant l'année de sa signature, l'année d'imposition où la demande est signée et une année d'imposition suivant l'année de la signature.

	NOM (Veuillez écrire en lettres moulées)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	SIGNATURE	DATE
DEMANDEUR				
CODEMANDEUR				